

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CA10 210505**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO CA10 210505 INTITULÉ « PREMIER PROJET - ADOPTER EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), UNE RÉSOLUTION AUTORISANT LA CONVERSION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL (SALLE DE QUILLES) EN BÂTIMENT COMPRENANT 15 UNITÉS DE CONDOMINIUM, SITUÉ AU 642, RUE DE L'ÉGLISE » :

1. DE permettre de déroger à la grille des usages et des normes H02-56 du Règlement de zonage 1700, afin que soit permis l'usage « Habitation multifamiliale (H4) » pour le bâtiment sis au 642, rue de l'Église (lot 1 154 524);
2. DE permettre de déroger à la grille des usages et des normes H02-56 du Règlement de zonage 1700, relativement au nombre d'unités autorisé;
3. DE permettre de déroger à la grille des usages et des normes H02-56 du Règlement de zonage 1700, relativement au coefficient d'occupation du sol (c.o.s.) maximal autorisé;
4. DE permettre de déroger à l'article 163 du Règlement de zonage 1700, relativement au matériau de revêtement extérieur autorisé.

Le tout conditionnel à ce que l'espace de rangement des bacs de matières résiduelles et recyclables soit à l'intérieur du stationnement.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, à sa séance du 2 novembre 2010, dudit projet de résolution « Premier projet - Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution autorisant la conversion d'un bâtiment commercial (salle de quilles) en bâtiment comprenant 15 unités de condominium, situé au 642, rue de l'Église », tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 7 décembre 2010 à compter de 18 h, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la modification a pour but:

**D'autoriser la transformation du bâtiment commercial existant en bâtiment comprenant 15 unités de condominium.**

QUE ce projet de résolution concerne la zone indiquée sur le plan ci-joint;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec  
ce 18 novembre 2010

Louise Hébert  
Directrice du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire du conseil d'arrondissement

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE  
RÉSOLUTION CA10 210505  
AVIS PUBLIC

